Stiftung Schweizer Zentrum
für Heil- und Sonderpädagogik

Fondation Centre suisse
de pédagogie spécialisée

SZH
Haus der Kantone
Speichergasse 6
Postfach
CH-3001 Bern
Telefon +41 31 320 16 60
szh@szh.ch, www.szh.ch

CSPS
Maison des cantons
Speichergasse 6
Case postale
CH-3001 Berne
Téléphone +41 31 320 16 60
csps@csps.ch, www.csps.ch

CONFÉRENCE INTERCANTONALE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE
LA SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN

Dysphasie à l'école régulière

Informations à l'intention du corps enseignant sur le trouble, les mesures de différenciation pédagogiques et la compensation des désavantages

Résumé

Document élaboré par la Fondation Centre suisse de pédagogie spécialisée
Sous mandat de la Conférence intercantonale de l'instruction publique et du Tessin

Version de juillet 2021 © CSPS janvier 2016
Ce document est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International (CC BY-NC-SA 4.0) :

1 Informations sur la dysphasie

1.1 Définition

La dysphasie est un terme habituellement utilisé dans la littérature francophone pour désigner un trouble spécifique, sévère et persistant du développement du langage oral. Ce n'est pas le retard qui serait typique chez l'enfant dysphasique mais le caractère déviant dans le développement du langage, c'est-à-dire qu'il présente des caractéristiques « qu'on ne rencontre normalement à aucun moment du développement typique du langage de l'enfant ».

1.2 Typologie et symptômes

Les manifestations cliniques de la dysphasie sont très diverses. C'est pourquoi on parle *des* dysphasies plutôt que *de la* dysphasie. Il existe plusieurs classifications pour différencier les types de dysphasies. Mazeau et Pouhet, proposent de distinguer cliniquement trois grands types.

- **Dysphasies d'expression :** troubles spécifiques du développement du langage altérant principalement la production verbale.
  - Dysphasie phonologique-syntaxique, la plus fréquente ;
  - Trouble de production phonologique (ou dysphasie phonologique) ;
  - Anomie (ou manque du mot).
- **Dysphasies réceptives :** troubles spécifiques du développement du langage altérant la compréhension verbale, le décodage du message en premier lieu. Plus rares, ces troubles entraînent toujours un trouble expressif secondaire.
  - Trouble de discrimination phonologique ;
  - Surdité verbale.
- **Dysphasies mixtes** : troubles d'expression associés à des troubles de la compréhension.

2 Informations sur les répercussions d'une dysphasie

La dysphasie ne passe généralement pas inaperçue tant à la maison qu'à l'école. À l'école, on observe une dissociation entre les capacités de compréhension et celles d'expression ainsi qu'entre les compétences langagières et les autres compétences cognitives. Les caractéristiques suivantes peuvent être constatées :

- au niveau du langage, difficulté à saisir le sens des messages verbaux ; à décomposer une phrase en unité de mots ; anomalies phonologiques, lexicales et syntaxiques ; persévérations phonologiques et lexicales ; utilisation d'onomatopées, mimiques, gestes et mimes pour se faire comprendre ;
- répercussions sur les apprentissages plus spécifiques tels la lecture et l'écriture (l'apprentissage peut être lent et laborieux ; pour d'autres, il peut représenter une aide pour améliorer l'oral), les mathématiques (l'élève, bien que compétent au niveau du raisonnement, peut se trouver en difficultés face aux aspects langagiers de l'énoncé) et l'apprentissage d'une seconde langue (il ne dispose pas d'une langue de base sur laquelle s'appuyer) ;
- répercussions possibles sur d'autres compétences liées aux apprentissages scolaires en lien avec la cognition (p. ex. difficultés d'abstraction, de généralisation et de catégorisation des concepts, d'attention soutenue, de concentration et de mémorisation), la motricité (p. ex. difficultés praxiques, motricité fine réduite), la perception temporelle ou autre (p. ex. rigidité face aux imprévus ou à un changement d'activité, focalisation sur le détail, lenteur dans le traitement de l'information, variation des performances d'une fois à l'autre) ;
- fatigabilité accrue, le langage oral n'étant jamais vraiment automatisé (double tâche) ;
- difficultés comportementales (p. ex. agitation, troubles anxieux ou inhibition) et baisse de l'estime personnelle.

3 Une pédagogie différenciée propre à soutenir les élèves dysphasiques

Les pratiques et outils pédagogiques décrits ci-après, constituent des réponses aux besoins spécifiques des élèves dysphasiques et font certainement déjà partie des bonnes pratiques professionnelles quotidiennes. Nombre d'entre elles peuvent également favoriser l'apprentissage des autres élèves présentant ou non des troubles spécifiques (p. ex. trouble du déficit d'attention, dyslexie-dysorthographie). Ces réponses doivent bien entendu être adaptées aux besoins individuels de l'élève, à son âge, au contexte et au degré scolaire.

- **Environnement de classe :** diminuer autant que possible les bruits de fond ; placer l'élève à côté d'un élève calme, loin des fenêtres et au premier rang.
- **Communication :** s'assurer d'un contact visuel ou gestuel avec l'élève avant de lui parler ; parler lentement en articulant correctement, en séparant légèrement les mots et en accentuant les intonations, sans déformer l'inflexion naturelle de la langue ; utiliser un vocabulaire connu et concret ; donner une information claire et bien structurée (phrases simples et courtes, une seule consigne à la fois) ; écrire les explications données oralement ; lire à l'élève les instructions et consignes écrites, les répéter, les reformuler et les clarifier lorsque nécessaire ; lui demander d'expliquer la consigne avec ses mots ; favoriser la communication multisensorielle (gestuelle, visuelle) ; utiliser des supports visuels).
- **Présentation des textes écrits :** mettre à disposition de l'élève des supports écrits de bonne qualité dactylographique (présentation aérée, caractères sobres et suffisamment grands, en évitant les illustrations inutiles) ; choisir une police d'écriture sobre, claire et de grande taille ; mettre en évidence les éléments (p. ex. souligner les mots clés dans les textes ou les négations ; visualiser les tâches à effectuer (plan, schéma, liste des étapes, etc.).
- **Motivation et expression verbale :** encourager l'élève à prendre progressivement la parole sans le contraindre ; valoriser ses efforts ; l'encourager à mimer ou décrire à l'aide de gestes ou l'aider à reformuler afin qu'il soit bien compris ; l'informer discrètement lorsqu'il redit le même mot plusieurs fois ; laisser la place à une parole spontanée et naturelle ; lui laisser le temps de s'exprimer ; l'aider à trouver ses mots et, lorsqu'il n'en trouve pas un, l'inciter à le décrire ; privilégier le sens du contenu (ce qu'il veut dire) plutôt que la forme (comment il le dit) ; prendre le temps de le comprendre pour donner de l'importance à sa parole ; prévoir des activités de courte durée et varier le type d'activité sur un même thème.
- **Organisation du travail :** instaurer une routine dans l'organisation de la journée, de la semaine et de la présentation des exercices ; le prévenir des changements d'activité ; utiliser des repères visuels (pictogrammes, codes-couleur, frise chronologique) pour représenter les horaires, les tâches à réaliser ou pour signaler les événements spéciaux.
- **Apprentissages généraux :** varier les modalités d'apprentissage (démonstrations, modélisation, imitation) ; encourager l'élève à développer ses propres stratégies (p. ex. en illustrant la signification des mots par une image ; l'aider à pratiquer l'autocorrection de son travail (p. ex. guide d'autocorrection visuel) ; l'aider à structurer les prises de notes (p. ex. utilisation d'un schéma traditionnel ou heuristique).
- **Apprentissages de la lecture et de l'écriture :** il est important d'adapter le mode d'approche de la lecture aux capacités de l'élève et de faire de nombreux aller-retour entre oral, écrit, pictogrammes et expérimentations (actions, mimes, toucher, ressentis, etc.). Plusieurs approches peuvent faciliter l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. Avec l'aide d'un enseignant·e spécialisé·e ou d'un·e logopédiste, choisir la/les approche(s) la/les plus adaptée(s) à l'élève et la/les mettre en place en classe, lorsqu'elle(s) relève(nt) de l'enseignement régulier. Le langage écrit pouvant, pour certains, servir à l'apprentissage oral, il doit être abordé le plus tôt possible.
- **Apprentissage d'une seconde langue :** privilégier des approches multisensorielles lors de l'apprentissage d'une langue (p. ex. supports oraux et visuels, objets, croquis, photos et schémas, jeux et activités ludiques.

4 Mesures de compensation des désavantages

Les personnes en situation de handicap[1] ont légalement droit à des mesures de compensation des désavantages, pour autant que le principe de proportionnalité soit respecté, c'est-à-dire que le rapport entre les ressources investies pour éliminer l'inégalité et les bénéfices procurés soit équilibré. De manière très générale, la compensation des désavantages peut être définie comme la neutralisation ou la diminution des limitations occasionnées par un handicap. Elle désigne l'aménagement des conditions dans lesquelles se déroulent les apprentissages et examens et non une adaptation des objectifs de scolarisation / formation.

La liste de mesures de compensation des désavantages pour les élèves ayant une dysphasie proposée ci-dessous est non exhaustive. Les répercussions du trouble étant différentes pour chacun, elles doivent en tous les cas être attribuées en fonction de la situation individuelle, notamment de l'âge et du degré scolaire. Elles doivent faire l'objet d'une discussion avec toutes les parties concernées et être régulièrement réévaluées, et adaptées si nécessaire.

- **Matériel, assistance personnelle**
  - Mise à disposition de l'élève de notes de cours et supports écrits, si possible à l'avance, ou autorisation d'utiliser les notes de cours prises par un camarade ;
  - Autorisation d'utiliser du matériel, des logiciels, programmes ou fonctionnalités spécifiques comme aide à l'usage de la langue orale ou écrite (p. ex. stylo-lecteur, synthèse vocale, outils d'aide à la lecture, prédicteurs de mots, correcteurs orthographiques, dictionnaires numériques, logiciels d'apprentissage orthographique, etc.) sur tablette, smartphone ou ordinateur, également lors des évaluations / examens, pour autant que les objectifs d'apprentissage soient respectés. L'enseignant·e spécialisé·e est une personne-ressource pour aider au choix du matériel approprié (cf. chapitre 5) ;
  - Dans la mesure du possible, aide lors de la lecture des consignes.
- **Adaptation du temps**
  - Autorisation de débuter la préparation de textes longs à l'avance ;
  - Pour tenir compte de la fatigabilité et de la lenteur, octroi de pauses supplémentaires ou plus longues (entre des examens, p. ex.) ;
  - Octroi de temps supplémentaire lors des évaluations / examens (p. ex. un tiers-temps supplémentaire) ou lors des travaux, sans empiéter sur la récréation ;
- **Adaptation de la forme du travail / de l'examen**
  - Présentation alternative des connaissances, soit par oral, soit par écrit selon la problématique ;
  - Varier, voire adapter la structure des travaux et évaluations orales ou écrites. Par exemple simplifier les consignes (p. ex. en évitant les doubles négations), décomposer les consignes multiples, offrir un mode de réponse allégé (p. ex. questions fermées plutôt qu'ouvertes) ;
  - Réduction du volume des exercices à effectuer durant le temps imparti (privilégier la qualité à la quantité), pour autant que cela ne réduise pas les objectifs visés (p. ex. écourter un exercice) ;
  - Autoriser les questions de compréhension ou de clarification en cours d'examen oraux ou écrits.
- **Adaptations des modalités d'évaluation**
  - Privilégier le fond (ce que l'élève sait ou a compris) sur la forme (la manière de l'exprimer oralement ou par écrit).

[1] La dyspraxie est considérée médicalement comme un trouble, mais est reconnue légalement comme un handicap au sens de l'art. 2 de la Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand).

5 Sélection de ressources pédagogiques

- http://api.ceras.ch : aide pédagogique par l'informatique (API) pour identifier les besoins et trouver une aide technique appropriée. Pour choisir l'outil le plus adapté aux besoins de l'élève, mais aussi aux moyens de l'école et de la famille, il est cependant préférable de s'appuyer sur le réseau interdisciplinaire.
- www.booxaa.ch : le site booxaa propose aux élèves inscrits des moyens d'enseignement accessibles et adaptés pour tous. Précisons que les moyens d'enseignement romands déposés sur Booxaa.ch sont mis à la disposition des enseignant·e·s sur la plateforme PER/MER de la CIIP (www.plandetudes.ch) à laquelle ils·elles accèdent au moyen de leur identifiant personnel.
- https://cartablenumerique.ch : plateforme proposant des outils informatiques d'aide en classe pour les élèves en situation de handicap ainsi qu'une bibliothèque d'ouvrages scolaires facilement exploitables numériquement.
- www.cellcips.ch : centre de compétences pour l'éducation numérique proposant des outils d'aide.
- https://methodolodys.ch : site proposant de multiples ressources pour les élèves dys.
- http://sylviecastaing.chez.com/dysphmetodes.pdf : l'Association Avenir dysphasie Rhône (AAD Rhône) propose quelques compléments sur certaines méthodes d'apprentissage pour les élèves dysphasiques.
- www.vd.ch/fileadmin/_migrated/content_uploads/zero_faute_EW.pdf : Main « Zéro fautes » est un guide d'autocorrection des travaux.
- www.mindomo.com, www.pearltrees.com et www.popplet.com : Mindomo, Pearltrees et Popplet sont des programmes d'aide à l'organisation et à la compréhension des idées.
- https://vimeo.com/12800677 : l'histoire de Léo, vidéo pédagogique réalisée par Adrien Honnons.

Rédaction :	Géraldine Ayer et Céline Joss Almassri, CSPS
Corrections spécialisées :	Elisabeth Weber-Pillonel, Karin Jacot et Stéphanie Pellet, aDsr ; Renate von Davier, DGES II, canton de Genève

La version complète du présent document, avec les références bibliographiques, est disponible sous : www.csps.ch/fr/fiches-d-information-pour-enseignants